

Pol Cant

information



N° 51 Juin 2003

Bulletin de la Police cantonale vaudoise



N° 51 Juin 2003

- 4** **Edito**
Mort aux papiers!
- 6** **Eclairage**
Esprit d'équipes
- 8** **Histoire**
Le mystérieux curé
- 14** **Anniversaire**
50 ans d'aéro-sauvetage
- 18** **Portrait**
Le pasteur criminologue
- 22** **Personnel**
Sang neuf!



Editeur
Association de la Revue de
la Police cantonale vaudoise
Centre Blécherette
1014 Lausanne

Rédacteur responsable
Jean-Christophe Sauterel

Responsable d'édition
Jean-Paul Hermann

Rédacteurs
Jean-Luc Agassis,
Carine Brandt,
Vincent Delay,
Guy-Charles Monney,
Tony Maillard,
Jean-Philippe Narindal

Photos
Charles Dagon,
Mohammed Zouhri
Guy Vuffray

Conception et réalisation
Tasmanie SA, Lausanne

Publicité
IMS International Media SA,
Jean-Marie Chassot
Tél.: 021 641 13 60 - Fax: 021 641 13 10
E-Mail: ims.sa@swissonline.ch

Photolithos et impression
Imprimerie Corbaz SA, Montreux

© **Police cantonale vaudoise.**

Toute reproduction autorisée avec l'accord de l'éditeur. Paraît 4 fois par an en 5'000 exemplaires.
Revue distribuée gratuitement à tous les membres des polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles
et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs.

200

Les deux cents ans

Curieuse année que cette année 1802! Les troupes françaises se retirent du territoire de la République helvétique, Zurich est bombardée, Berne est assiégée par des insurgés, le gouvernement central se retire à Lausanne et s'appuie sur les patriotes vaudois qui envoient des troupes en Suisse alémanique, la Constitution des notables s'effiloche, la garnison de Fribourg capitule, on abolit les droits féodaux, Lausanne ploie sous la menace des agitateurs. Le Premier Consul annonce sa médiation qui prendra effet le 30 pluviôse de l'an XI, soit le 19 février 1803 et marquera la fin du Canton du Léman et la vraie naissance du Canton de Vaud, le 14 avril 1803, pour la plus grande joie d'une majorité de ses 144.000 habitants d'alors et celle, renouvelée de ses 630.000 habitants actuels.



de la gendarmerie sous la lumière des Bourla-Papey

J'invite ceux qui liraient ces quelques lignes et qui auraient "courbé" l'enseignement de l'histoire durant leur scolarité à se replonger "vite-fait" dans les glorieuses pages des traités idoines, au risque, sinon, d'être singulièrement dépourvus de répartie dans les conversations du bicentenaire. Mais je m'égare...

Nous sommes donc en 1802 et le moins que l'on puisse dire est qu'il ne fait pas bon flâner dans les rues agitées des villes et villages du Canton. Il faut dire que les droits féodaux ajoutés aux nouvelles impositions criblent de dettes les paysans et les exaspèrent jusqu'à la rupture. L'ennemi désigné? C'est le papier! C'est le titre féodal en main des seigneurs, soigneusement gardé en leurs demeures ou châteaux et donc, le plus simple est encore de s'en emparer et de le brûler. Plus de papier, plus de titre! Plus de titre, plus de dette!

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Aux cris de "Vivent les paysans! Paix aux hommes! Mort aux papiers" les Bourla-Papey marchent vers les châteaux, s'en emparent et brûlent tout ce qui ressemble de près ou de loin à de la cel-

lulose avant que de s'attaquer au chef-lieu en menaçant d'y agir de même manière si les droits féodaux ne sont définitivement abolis et les insurgés amnistiés.

Après trois jours d'âpres négociations l'autorité cède sur le premier point, un peu moins sur le second, poussant à l'exil ceux qui craignent de lourdes condamnations.

" Et pendant ce temps-là... "

Et pendant ce temps-là... la gendarmerie - telle que nous la connaissons aujourd'hui - n'est encore qu'une étincelle dans quelques esprits éclairés souhaitant qu'une paix et une tranquillité durables s'installent enfin sous la sauvegarde d'un corps de police organisé sur le modèle voulu par Napoléon et qu'il résume lui-même ainsi:

" Une organisation à part entière. La manière la plus efficace de maintenir la sécurité intérieure, une surveillance moitié civile, moitié militaire avec des détachements stationnaires qui apprennent à connaître les localités et les individus ".

Mais revenons au fil de l'histoire.

Condamnés à l'exil pour les plus chanceux, condamnés à mort ou à de lourdes peines, les Bourla-Papey disparaissent de la scène politique et se retirent dans leurs campagnes, nantis cependant de nouveaux espoirs et débarrassés d'accablantes dettes. La paix revient et, avec elle, un irrépressible besoin de réorganisation et de sécurité.

L'acte de médiation consacre d'ailleurs ce besoin.

Dans la foulée de sa mise en place par les Vaudois, le gouvernement fait voter une loi, le 4 juin 1803, qui crée le premier corps de gendarmerie, fort de cent gendarmes dont la plupart se sont aguerris aux côtés de l'Empereur Napoléon tout au long de ses guerres de conquête.

Devenus "sentinelles de la loi" nos gendarmes ont su garder durant deux siècles un magnifique esprit de corps dévoué à leur mission, tout entier au service de la population.

En cette année du bicentenaire, je leur exprime ma gratitude.

Eric Lehmann

Commandant de la Police Cantonale

Réorganisation Judiciaire

La nouvelle structure d'enquête judiciaire de la police cantonale réunissant police de sûreté et groupes judiciaires est maintenant en place. Elle est le résultat d'une réflexion qui a duré près de 2 ans et qui a occupé une quinzaine de groupes de travail réunissant des collaboratrices et collaborateurs du commandement de la police cantonale et des services généraux, de la police de sûreté et de la gendarmerie.



La nouvelle entité répond à un besoin de cohérence intracantonale. Il est, en effet, souhaitable qu'à terme, toutes les structures policières d'enquête du canton se trouvent regroupées sous une seule direction, à l'image des magistrats instructeurs. Le regroupement effectué, qui constitue une étape importante de ce processus, permet en outre de répondre à un souci de clarté dans l'articulation des moyens de police judiciaire, entre la Confédération et les cantons.

La réalisation de cette étape ne marque, naturellement pas, la fin de la mission judiciaire de la gendarmerie qui continue à être exercée essentiellement par les collaboratrices et collaborateurs des postes, dans le respect des règles de répartition des compétences judiciaires, fixées par l'instruction de police judiciaire (IPJ) 88, dont les principes fondamentaux ne sont pas modifiés. L'exercice de ces compétences sera d'ailleurs étendu, selon toute vraisemblance, à l'ensemble des policiers vaudois, regroupés à terme, au sein de la future organisation Police 2000.

Un peu d'histoire

Il y a une quinzaine d'années, une poignée de gendarmes, passionnés de police judiciaire, convainquaient le Commandant de la gendarmerie et le Commandant de la police cantonale de donner une impulsion au développement d'entités judiciaires, au sein de la gendarmerie, qui allaient devenir les groupes judiciaires. Trois facteurs favorisèrent cette évolution, à savoir :

- une forte motivation et un bon travail des intéressés,
- la perspective d'un développement flatteur pour l'image de marque du corps,
- le besoin de ressources supplémentaires pour la police judiciaire décentralisée.

La décision de développer les groupes judiciaires de la gendarmerie n'alla pas, sans susciter une certaine émotion, au sein de la police de sûreté. Certains voyaient là, une concurrence mal venue de la part de ces " gendarmes présomptueux " qui venaient marcher sur les plates-bandes des spécialistes du judiciaire.

Vous avez dit " concurrence " ?

On parla à l'époque de créneaux inoccupés, de facteurs susceptibles de générer une saine émulation. On a certainement sous-évalué le risque de voir deux équipes, dépendant de deux hiérarchies différentes, travaillant des affaires semblables sur un même territoire. Dans ces conditions, le risque était réel que l'émulation devienne concurrence et, que le principal bénéficiaire d'une telle situation ne soit pas la société, mais le délinquant. Pour éviter ce possible

dérapage, la police de sûreté retira ceux de ses collaborateurs qui travaillaient dans les bureaux décentralisés des zones, trouvant là une opportunité de renforcer les brigades spécialisées. Si les risques de concurrence étaient ainsi réduits, les questions relatives à la complémentarité entre groupes judiciaires et brigades de la police de sûreté et celles, relatives à l'unification des règles de travail, n'étaient toutefois pas résolues. L'introduction des hommes de liaison (Hli) allait fournir la solution.

Après avoir suscité une certaine méfiance, les collaborateurs de cette nouvelle unité de liaison furent rapidement perçus à leur juste valeur, c'est-à-dire comme des facilitateurs, des conseillers, des traits d'union. Leur apport dans la collaboration entre groupes judiciaires et brigades fut déterminant, y compris dans le processus de fusion qui vient de s'achever. Ils surent développer la complémentarité, faire passer les bons messages, ajouter ce qu'il fallait d'huile, lorsque les rouages grinçaient et tirer la sonnette d'alarme en cas de besoin. Je les félicite pour le travail effectué et je tiens à les remercier tout particulièrement pour leur engagement.

Police du XXI^{ème} siècle

La juxtaposition police de sûreté - groupes judiciaires a fini par montrer ses limites sur les plans organisationnel et opérationnel, limites touchant également les capacités d'adaptation du système. Il en a été tenu compte, dans la réflexion qui a débouché sur la nouvelle structure, afin que celle-ci permette d'envisager, dans de bonnes conditions, la prochaine

perspective de Police 2000 et celle, plus éloignée, de l'unification de la procédure pénale sur le plan suisse.

Aujourd'hui, deux équipes complémentaires ont fusionné dans une nouvelle entité : l'une continuant d'intervenir dans les domaines pointus de la criminalité, l'autre assurant une couverture judiciaire, pour la prise en charge des infractions courantes, commises dans le canton. Chacune des 2 équipes apporte à l'autre ses richesses, ses expériences, son état d'esprit, sa motivation et sa manière de voir les choses. Une telle fusion va, nécessairement, générer une impulsion bienvenue pour la police judiciaire du canton qui, en manifestant sa volonté de conserver son appellation " Police de sûreté ", montre un attachement à certaines valeurs historiques, tout en sachant une fois de plus, avec l'appui des membres des groupes judiciaires, mettre en évidence une réelle aptitude à s'adapter à l'évolution de son environnement.

Je souhaite une très cordiale bienvenue aux nouveaux collaborateurs et collègues des groupes judiciaires qui nous ont rejoints et je me réjouis du nouveau visage d'une police de sûreté redimensionnée, prête à poursuivre, avec l'efficacité qu'on lui connaît, sa mission au service de la sécurité du canton et de ses habitants.

J.-F. Pradervand
Chef de la police de Sûreté

LE MYSTÈRE DE RENNES-LE-CHÂTEAU

AU MOIS DE JANVIER 1956, LA DÉPÊCHE DU MIDI PUBLIE QU'UN ANCIEN CURÉ DE RENNES-LE-CHÂTEAU, DANS LE SUD DE LA FRANCE, AVAIT DÉCOUVERT UN TRÉSOR. C'EST LÀ LE POINT DE DÉPART DE SPÉCULATIONS INNOMBRABLES ET D'UNE CHASSE AU TRÉSOR QUI NE PARAÎT PAS PRÈS DE SE TERMINER. LA VÉRITÉ EST PROBABLEMENT MOINS RELUISANTE.

Le 1er juin 1885, l'abbé Bérenger Saunière, né le 11 avril 1852 et qui vient d'être ordonné prêtre, est nommé curé dans le village de Rennes-le-Château. C'est un homme dynamique et ambitieux. L'année même de son arrivée, il mène campagne en chaire contre le parti républicain, ce qui lui vaut d'être réprimandé par sa hiérarchie. Il met dès lors fin à cette activité politique ouverte et, comme l'église du lieu est en fort mauvais état, il entreprend de procéder à sa restauration.

Il commence ses travaux par l'autel, fortement endommagé. Sous la table en pierre de celui-ci, il découvre un creux rempli de fougère sèche, qui recèle des tubes de bois, dans lesquels se trouvent,

apparemment, un certain nombre de parchemins. L'abbé Saunière congédie alors les manœuvres qui l'ont aidé. On ne sait ce qu'il a fait de sa trouvaille par la suite. Quant aux pierres de l'ancien autel, le linteau servira de marche à un escalier et un des piliers sera réutilisé comme socle d'une statue. Peu de temps après, le curé et ses ouvriers découvrent, également dans l'église, un récipient contenant ce qui paraît être d'anciennes pièces de monnaie, que l'abbé Saunière s'approprie aussitôt.

Après avoir terminé les travaux de l'église, qu'il a fait somptueusement redécorer dans le goût de son époque, le curé de Rennes-le-Château commence la construction d'une luxueuse villa. Au fil des

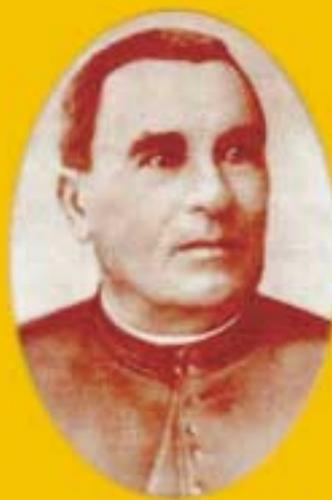
années, il l'entourera de beaux jardins, puis fera bâtir une tour gothique abritant sa bibliothèque. Outre les nombreux livres composant celle-ci, on recense, parmi les "richesses" de l'abbé, une cave à vin et à liqueurs intéressante.

Il reçoit alors des invités plus ou moins prestigieux, dont une cantatrice en vogue. Il n'en faudra pas plus pour que la légende s'en empare et lui attribue l'organisation de grands banquets et de fêtes somptueuses. On jase aussi sur une éventuelle liaison du curé avec la cantatrice précitée ou sur celle, plus plausible, qu'il entretiendrait avec sa servante Marie, plus jeune que lui, dont il recueille la famille et dont il fera son héritière.

L'ÉGLISE DE RENNES-LE-CHÂTEAU



L'ABBÉ BÉRENGER SAUNIÈRE



LA SERVANTE MARIE



En 1910, Monseigneur de Beauséjour, évêque de Carcassonne, ouvre une enquête sur la provenance des fonds de l'abbé Saunière, qui lui paraît suspecte. Pendant environ une année, le curé de Rennes-le-Château réussit, avec l'aide de son avocat, à éluder les ordres et requêtes de l'évêché sous divers prétextes, dont de prétendues maladies. Il est finalement inculpé par la commission d'enquête, pour avoir "employé à son profit ou au profit de tiers, des sommes considérables, à lui confiées pour bonnes œuvres, et par conséquent, ayant le caractère de biens ecclésiastiques". C'est là, notamment, ce qu'on a appelé un "trafic de messes", l'abbé Saunière étant accusé de se faire payer par toute la région pour dire des messes qu'il ne pouvait pas célébrer, du fait même de leur grand nombre.

Le curé de Rennes-le-Château fit ensuite recours auprès de la curie de Rome, un jugement par défaut du Tribunal ecclésiastique du 5 décembre 1911 l'ayant suspendu dans ses pouvoirs sacerdotaux, lui interdisant par là de dire la messe.

Rome renvoya la cause devant l'évêque par un arrêt d'octobre 1915. L'abbé Saunière reçut alors l'ordre de remettre l'église et le presbytère à son successeur. Il vécut dès lors dans son élégante villa. Au début de la guerre de 1914-18, il commença à être obligé de vendre certains de ses biens. Après sa mort, survenue le 22 janvier 1917, ses propriétés immobilières passèrent à sa gouvernante Marie, qui vécut depuis lors dans une relative pauvreté.

La famille, qui s'occupa de Marie dans sa vieillesse, transforma ensuite une partie de la propriété en restaurant et attira les touristes avec une histoire de trésor découvert par l'abbé Saunière. Dans les années cinquante, ce récit fut enregistré par le restaurateur, à la manière d'un conte de fées, et diffusé sur la terrasse, lors des beaux jours. C'est à cet endroit que des journalistes de "La Dépêche du Midi", l'ayant entendu au cours d'une agape, eurent l'idée de reprendre l'information à leur compte, fût-elle fantaisiste.

A partir de là, les rumeurs fantastiques fusèrent de toute la France sur l'origine de la fortune de l'abbé Saunière. D'après l'une d'elles, le curé de Rennes-le-Château serait allé à Paris consulter des experts pour déchiffrer les parchemins trouvés dans l'église. Libre aux spéculateurs d'en faire des indices conduisant à un trésor, dont les pièces de monnaie trouvées dans l'église pourraient bien être une partie. D'ailleurs, un autre bruit rapporte que l'on avait vu l'abbé creuser nuitamment autour de l'église. Les chasseurs de trésors continuent donc encore aujourd'hui de converger vers Rennes-le-Château pour se livrer à toutes sortes de recherches.

Dès 1967, un auteur en particulier consacra plusieurs ouvrages à Rennes-le-Château et fit de l'abbé Saunière l'homme clé d'une conspiration... visant à ramener les descendants du bon roi Dagobert sur le trône de

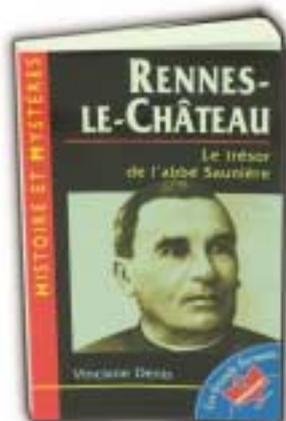
France! Aussi étonnant que cela puisse paraître, il a eu beaucoup d'émules, dont certains soutiennent encore aujourd'hui sa thèse. Mais les habituels défenseurs de théories basées sur l'occultisme, le paranormal ou la franc-maçonnerie ne sont pas en reste. Certains analysent même le décor de l'église ou les monuments qui l'entourent, comme autant de cryptogrammes symboliques laissés par l'abbé à l'attention de la postérité.

Pour en revenir à la réalité, les fonds importants qui ont permis les constructions et travaux entrepris par l'abbé Saunière provenaient probablement, en partie, du trafic de messes subodoré par l'évêché et, en partie, de donations que le curé avait sollicitées, notamment lors de ses nombreux voyages. C'est par exemple de la sorte qu'il avait obtenu, peu après son arrivée à Rennes-le-Château, une grosse somme de la comtesse de Chambord, en vue de la restauration de l'église. Il est d'ailleurs établi qu'il présentait sa villa comme une future maison de repos pour prêtres à la retraite et il a très bien pu récolter ainsi des dons considérables.

Vincent Delay

Pour en savoir plus:

Vinciane Denis, *Rennes-le-Château, le trésor de l'abbé Saunière*, Editions Marabout, 1996



TAXI ③!

CLIN D'ŒIL...

La grande sœur de nos Peugeot de service est passée dans notre région pour la parution du film "TAXI III". Il ne fallait pas manquer le rendez-vous! L'une de nos machines, conduite par la prévention routière, a fait le déplacement jusqu'à Chavannes-près-Renens, pour une petite photo de famille.

Sans vouloir forcément faire une comparaison de leurs attributs respectifs, l'une de ces voitures n'a rien à envier à l'autre, car chacune a sa particularité. Il est irrésistible de ne pas vous présenter le petit montage photo, réalisé par Didier Pidoux, photographe à la circulation.

Oubliez vos patrouilles avec un tel engin, car on pourrait vous facturer la course!!!

Tony Maillard



La Rega

VIENT DE FETER SON JUBILE

C'est à Douanne, sur les rives du lac de Biemme, qu'a été fondée la Garde aérienne suisse de sauvetage, le 27 avril 1952, soit voici un peu plus de cinquante ans. Fondation privée à but non lucratif, reconnue d'intérêt public, elle s'inspire dans son fonctionnement des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, dont elle est membre corporatif. Elle vise ainsi à porter secours aux personnes en détresse, quelles que soient leur situation, leur solvabilité, leur position sociale, leur nationalité, leur religion ou leurs opinions politiques; elle intervient, dès qu'elle peut sauver des vies humaines ou préserver l'intégrité physique des personnes. Son siège et sa centrale d'intervention (que chacun peut alerter 24 h sur 24 en composant le 1414) sont installés à l'aéroport de Kloten. Les responsables d'opérations décident, au cas par cas, de la nécessité d'une mission, en concertation avec leurs partenaires: policiers, Club Alpin, pompiers, etc... L'équipage de chaque hélico compte un pilote, un sauveteur et un médecin. La Rega dispose de dix bases et de trois sites partenaires, répartis sur l'ensemble du territoire - dispositif lui permettant d'atteindre tout point en quinze minutes au plus, à compter de l'alarme. Quant à la nature de ses interventions, elle varie selon la situation des différentes bases. Une base de plaine, telle Lausanne, est essentiellement sollicitée lors d'accidents de la circulation ou du travail et en cas d'urgence médicale, alors que les bases d'altitude interviendront davantage, à l'occasion de sauvetages

en montagne, d'accidents de ski, d'opérations de recherche ou d'évacuations. Toutes effectuent en outre des missions dites secondaires: transferts de patients ou d'organes, à destination d'un centre hospitalier spécialisé. Enfin, la Rega remplit une fonction moins connue du public, consistant à porter secours aux paysans de montagne; elle peut être amenée à intervenir en cas de catastrophe naturelle. Présente, depuis plus de vingt ans en Suisse romande, avec sa base lausannoise de Rega 4 et ses partenaires genevois de Rega 15, l'institution est au cœur du réseau occidental d'urgence. Depuis sa première intervention, en septembre 1979, le rythme de la base vaudoise n'a cessé de s'accélérer, pour approcher les mille missions annuelles. Celles-ci ont désormais, pour cadre, l'ensemble des cantons romands et la France voisine. Tout au long de l'année 2002, le jubilé de la Garde aérienne suisse de sauvetage a rencontré un immense succès populaire, attirant plus de 72 000 personnes à l'occasion de journées portes ouvertes. Cet intérêt n'est pas le fruit du hasard: c'est, en effet, grâce aux contributions de plus de 1,6 million de donateurs que la Rega existe, sans aucun subventionnement étatique.

Renouvellement de la flotte

Les équipages lausannois de la Rega ont pris congé avec gratitude de "Whisky Delta", le fidèle Agusta qui les a accom-

pagnés pendant une dizaine d'années, pour prendre livraison, non sans fierté, d'un des hélicoptères les plus performants actuellement sur le marché. L'Eurocopter EC 145, officiellement livré le 4 avril, à la base de La Blécherette (Rega 4), est le deuxième engin de ce type à atterrir en Suisse, sur les cinq modèles commandés au constructeur européen. Quatre seront opérationnels en permanence - le cinquième permettant d'assurer la maintenance - et stationnés sur les bases de Berne, Bâle, Zurich et Lausanne. Ils remplaceront progressivement six Agusta A-109-K2, vieux de dix ans. Moins polluants et plus silencieux, ces hélicos de la dernière génération bénéficient aussi d'une meilleure sécurité et d'un accroissement du volume de la cabine, ainsi que des dernières innovations en matière d'appareillage médical. Outre les hélicos, la Rega a également fait l'acquisition, en début d'année, de trois nouveaux avions-ambulances Canadair Challenger CL-604, voués à remplacer deux Hawker et un Challenger CL-601, vieux de quinze ans.

Roland Fornerod
Responsable REGA Romandie

(© Service d'information de la Rega)





Rouletabille,

Sa spécialité: le mystère en vase clos. Ses lieux de prédilection: la campagne française à l'arrière-automne, Arles, la Camargue et ses romanichels, la Riviera à Menthon ou les Balkans sur les traces des Ottomans. Gaston Leroux a écrit de nombreux romans policiers et d'aventures. Si certains d'entre eux ont de la peine à décoller et si l'auteur abuse parfois du passé simple, plusieurs titres, par contre, se dévorent aisément. Gare aux nuits blanches troublées par les sanglots de la Bête du Bon Dieu!

Gaston Leroux, d'origine normande, naît à Paris en 1868. Maître du mystère en vase clos, il est le continuateur d'Edgar Poe -*Double assassinat rue Morgue*- ou de Conan Doyle -*La bande mouchetée*. Licencié en droit, avocat stagiaire, il quitte le barreau pour se consacrer à la chronique judiciaire. Il devient ensuite journaliste dans un grand quotidien. "Correspondant de guerre" sur le front russo-japonais et lors des émeutes de St-Petersbourg en 1905. Deux ans plus tôt, il avait publié son premier roman. Dès *Le Mystère de la chambre jaune*, il se consacre uniquement à la littérature et ouvre le cycle de *Rouletabille*, journaliste d'investigations, avec 8 titres, puis avec 5 volumes, celui du bagnard *Chéri-Bibi -Fatalitas!*-. Il publie d'autres œuvres isolées: *Le fantôme de l'opéra* qui connaît une carrière prestigieuse comme comédie musicale ou *La poupée sanglante*. On ne compte plus le nombre

d'adaptations pour le grand et le petit écran. Gaston Leroux décède à Nice, en 1927.

Mystère en vase clos

Tout l'art de Leroux consiste à nous présenter un homicide ou une tentative, dans l'espace le plus fermé qui soit. C'est ainsi que, dans *Le Mystère de la chambre jaune*, qui se déroule près de Paris en octobre 1892, la fille du professeur Stangerson est victime d'une tentative d'assassinat. Toutefois, au vu des explications fournies par les témoins, l'auteur de l'homicide ne pouvait être découvert que par les personnes venues à la rescousse. Il n'en est rien. Il en sera de même dans la suite, *Le Parfum de la dame en noir*. Mathilde Stangerson s'est mariée, mais n'est pas au bout de ses peines. Là aussi, un crime est commis avec *un cadavre impossible* ou *un corps*

L'Aventure !

de trop, pour reprendre des expressions chères à Leroux. Alors, le jeune reporter Joseph Rouletabille, du haut de ses 18 ans, s'appuie sur le *bon bout de sa raison* et résout les énigmes qui lui sont soumises.

La tentation de l'Orient

A la demande du *Petit père des peuples*, notre reporter part pour St-Petersbourg, *Chez le tsar* où il est confronté à un nouveau mystère en lieu clos. Grâce à sa sagacité, il évite la mort d'un dignitaire du régime. Natacha et Annouchka sont les deux femmes qui s'interposent. Ce ne sont pas les dernières !

Il y a Ivana, amie rencontrée à Paris, qu'il rejoint dans sa Bulgarie natale, à la veille de la première guerre balkanique (1912) dans ce que l'on surnommait au début du XXe siècle la *poudrière de l'Europe*. Il va rechercher Ivana dans *Le Château noir*, digne succursale de l'ancre du Roumain Dracula, vite suivi des *Etranges noces de Rouletabille*, dont l'action se situe entre Sofia, Istanbul et Menthon.

De la Camargue, jusque dans l'imaginaire Transbalkanie, il poursuit des gitans, après avoir élucidé un faux crime et, là aussi, pour y rechercher une femme ! - *Chez les Bohémiens*. Une autre mission l'envoie *Chez Krupp* en pleine première guerre mondiale. Il faut y récupérer un

savant génial (et sa fille bien sûr !) que le *Kaiser* veut faire travailler à son profit. En fait, il s'agit plus de romans d'aventures, assez proches de nos actuels *road-movies*, que d'énigmes policières.

Le crime de Rouletabille

Ah les femmes ! Rouletabille est accusé d'avoir assassiné la sienne, Ivana, apparue dans *Le Château noir*. Une simple affaire de jalousie au départ tourne au drame sordide. La police et la diplomatie y sont mêlées. Notre journaliste pourrait bien avoir le dessous. C'est sans compter avec ses astucieuses réflexions et l'art pour lui de mettre les rieurs dans sa poche. D'accusé, il devient accusateur. Le véritable auteur du meurtre est découvert. Et l'on est rassuré, Ivana a toujours aimé Rouletabille !

Cherchez la mère, cherchez la femme, cherchez le père !

Sa mère, c'est elle qu'il cherche dans *Le parfum de la dame en noir*. Cette mère qu'il n'a plus revue depuis son jeune âge après s'être échappé de l'institution où elle l'avait placé.

Il la retrouvera dans des conditions dramatiques, qui amèneront également le décès de son père, connu très tardivement, au gré de son enquête. Quand Mathilde Stangerson l'appellera à l'aide,

Rouletabille n'hésitera pas. Peut-être pourra-t-il retrouver sa génitrice et régler ses comptes avec son passé. A-t-il été responsable de la mort de son père ?

Cherchez encore et toujours la femme ! Après avoir perdu la sienne, dans des conditions dramatiques, il n'hésite pas à partir une nouvelle fois au fond de l'Europe pour y rechercher Odette, l'amie d'un de ses proches. Mais au travers d'Odette, ne veut-il pas retrouver Ivana ? Finalement, Odette, que les gitans voulaient couronner reine, regagnera sa Provence natale et y trouvera le bonheur dans les bras d'un ami d'enfance.

Faisons abstraction des romans d'aventures et gardons en mémoire les quatre romans exclusivement policiers du cycle Rouletabille. Certes, le style d'écriture paraît quelquefois vieillot et le passé simple utilisé quelquefois à outrance, *fit que nous trouvâmes le ton parfois grotesque !* Mais foin de plaisanteries faciles et pas d'hésitation ! Lisez ou relisez les énigmes policières du petit journaliste ! Finalement, c'est bien ficelé !

Jean-Luc Agassis



Signalons la sortie le 11 juin 2003 du film *Le mystère de la chambre jaune* de Bruno Podalydès, avec Sabine Azéma, Michel Lonsdale, Pierre Arditi et Claude Rich.

Théologien et criminologue

Jean-Claude Dony, la septantaine, l'œil vif,
le verbe clair, est pasteur.

Mais, chose rare pour un ministre de l'évangile,
il est aussi diplômé de l'Institut de Police Scientifique et
Criminelle de l'Université de Lausanne (IPSC).
Suivons un itinéraire qui sort des sentiers battus!

Il y a quelques années, les policiers pouvaient croiser Jean-Claude Dony dans les couloirs de la prison du Bois-Mermet ou des Etablissements de la Plaine de l'Orbe. Ce pasteur y travaillait en qualité d'aumônier. Maintenant retraité, il donne des cours au personnel pénitentiaire du Centre suisse de formation à Fribourg et officie pour des remplacements en qualité de pasteur dans certaines paroisses du canton.

Les jeunes années

Fils d'un chef de service au Département militaire, Jean-Claude Dony est un Vaudois pure souche. Il a suivi ses écoles à Lausanne avant d'entrer à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, par goût du service et par intérêt de l'Histoire. Spécialiste de la langue hébraïque, Il deviendra aussi celui du Pentateuque, première partie historique de l'Ancien Testament. Le 25 octobre 1955, il est consacré au ministère pastoral à la cathédrale de Lausanne. Il commencera tout d'abord par un stage à l'Oratoire du Louvre, paroisse protestante de Paris. De retour au pays, il occupera différents postes dans le canton. Il sera aussi aumônier à l'Hôpital d'Orbe et aumônier militaire.



De 1974 à 1976, il assume de hautes responsabilités au sein du Département de l'Instruction publique. Son but était d'être pasteur bénévole le week-end et de s'assurer une source de revenu par un emploi fixe. Il renonce finalement à son projet et devient, en 1976, aumônier des établissements pénitentiaires vaudois jusqu'en 1984. Dès cette époque, il retrouve un emploi auprès des paroisses du canton ou au sein de la Société Biblique Suisse. Parmi ses nombreuses tâches, la Traduction Oecuménique de la Bible (TOB) qui l'appelle plusieurs fois par année à Paris.

Vous avez dit criminologue ?

Au moment de devenir aumônier des prisons, Jean-Claude Dony se dit qu'il doit compléter sa formation et, avec l'accord de Claude Bonnard, Chef du Département de justice et police de l'époque, il prépare à ses frais et sur son temps libre, un diplôme de criminologie à l'IPSC de Lausanne, qu'il obtient, avec félicitations du jury, en avril 1979. Cela lui permet aussi de participer aux réunions de la commission de libération où, au départ, on pouvait lui reprocher sa méconnaissance du domaine pénal. Diplôme en poche, il fera jeu égal avec ses pairs.

L'apport de ses nouvelles connaissances juridiques et techniques lui sont immédiatement d'une grande utilité pour son travail de tous les jours. Les détenus, en cours d'instruction, ne voyaient leur défenseur que tardivement. Dès lors, l'aumônier qui les rencontre plus tôt, peut, sans jouer à l'avocat et dans la mesure où le règlement le permet, leur apporter des réponses aux questions pratiques et juridiques qu'ils se posent.

Une année après l'obtention de son diplôme, le Centre suisse de formation pénitentiaire à Fribourg, nouvellement

créé, lui demande de donner des cours de criminologie, de victimologie et de connaissance du criminel, à l'intention du personnel de Suisse romande et du Tessin.

De 1976 à 1984, il aura vu l'univers carcéral se modifier profondément: surpopulation carcérale, multiplication des origines ethniques des détenus, augmentation de la violence, mépris de la vie humaine, ravages de la drogue.

Par la suite, Jean-Claude Dony interrompt son ministère auprès des détenus et reprend une activité au sein des paroisses. En effet, il lui apparaît qu'après 40 heures hebdomadaires dans un établissement pénitencier, le contact permanent des prisonniers et, à l'extérieur, avec leurs familles, le mure trop dans un univers où il n'arrive plus à prendre du recul. La prison exerce une emprise telle, que même le pasteur s'y trouve par moments emprisonné. Pour être utile à ceux qui sont dedans, il faut être avec eux, mais il faut aussi être pleinement dehors ! Huit ans passés dans le système carcéral et il ne se sent plus pleinement dehors ! Après sa retraite en juillet 1996, il y referra pourtant un stage, en qualité d'aumônier à la prison de la Tuilière à Morges.

Toujours actif

Malgré son âge, Jean-Claude Dony n'a rien perdu de sa verve et de son éloquence. Ses cours sont appréciés des élèves agents pénitentiaires et ses paroissiens écoutent ses prédications des plus vivantes. Il n'oublie jamais d'y mêler l'actualité: cela va de la navette spatiale à la guerre en Irak, en passant par les déboires de la ligue suisse de hockey sur glace ! Même si dans ces moments, M. Dony ne voit pas passer l'heure, ceux qui l'écoutent sont souvent captivés par son message, quel qu'il soit !

Jean-Luc Agassis

